



SPV Schweizerischer Plattenverband
ASC Association Suisse du Carrelage
ASP Associazione Svizzera delle Piastrelle

Keramikweg 3
6252 Dagmersellen
Tel. 062 748 42 52
Fax 062 748 42 50
www.plattenverband.ch
info@plattenverband.ch

Profil de qualification

carreleuse CFC/carreleur CFC

Numéro de métier 51103

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale / Plan de formation pour carreleuse / carreleur avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 28 septembre 2010

Contenu:

- I. Profil de la profession
- II. Aperçu des compétences professionnelles
- III. Niveau d'exigences

I. Profil de la profession

1. *Domaine d'activité*

Les carreleurs/carreleuses revêtent des murs et des sols à l'intérieur et à l'extérieur dans des maisons individuelles, des immeubles collectifs, des bâtiments industriels, des immeubles commerciaux et des bâtiments publics. Les carreleurs/carreleuses travaillent dans de nouvelles constructions et dans des bâtiments rénovés.

2. *Principales compétences professionnelles*

Les carreleurs/carreleuses connaissent les différentes possibilités et limites pour effectuer des travaux de carrelage. Ils sont capables d'engager les mesures appropriées pour la pose de carreaux céramiques et non-céramiques. Les carreleurs/carreleuses accomplissent une commande très souvent de manière autonome. Ils commencent par une organisation appropriée du chantier jusqu'à l'entretien explicatif à la remise des travaux finis, en passant par l'organisation du transport du matériel. Dans leur travail, les carreleurs/carreleuses tiennent compte des normes de construction en vigueur ainsi que des règles de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Ils savent comment lire et appliquer les normes et les prescriptions légales.

Les principales activités suivantes sont liées à l'exécution: Les carreleurs/carreleuses sont capables d'évaluer les sous-constructions et les fonds (supports). Ils sont à même d'engager les mesures appropriées pour la pose des matériaux de carrelage. Lors de la conception d'une surface, ils tiennent compte des principes de répartition des carreaux ainsi que des règles des formes et des couleurs. Ils maîtrisent la pose des différents profilés.

A côté de la pose de nouveaux revêtements en carrelage, les carreleurs/carreleuses exécutent également des travaux de réparation (rhabillage) dus à des dommages mécaniques, des sous-constructions défectueuses, des influences chimiques, etc.

Une grande importance est attribuée au nettoyage et à la protection des différents revêtements en carrelage. Après avoir achevé leurs travaux, les carreleurs/carreleuses conseillent la clientèle quant à l'entretien et au nettoyage du carrelage et contribuent ainsi à la durabilité de leur produit et au soin de la clientèle de leur entreprise.

3. Exercice de la profession (autonomie, créativité/innovation, environnement de travail, conditions de travail

Les carreleurs/carreleuses effectuent leurs travaux souvent seuls ou au sein d'une petite équipe. Ils remplissent les exigences élevées des clients. Ils disposent d'une grande diversité de matériaux leur permettant de concevoir différentes surfaces avec des modèles, couleurs et façons variés. Les carreleurs/carreleuses ont un travail de précision et sont créatifs dans la conception. Les conditions-cadres de la branche du carrelage ont beaucoup changé au cours des dernières années. De nouveaux additifs, matériaux et technologies et constructions apportent d'énormes changements quant au traitement et aux possibilités de conception des surfaces à revêtir. Les carreleurs/carreleuses coopèrent étroitement avec le maître d'ouvrage, l'architecte et les autres artisans.

4. Cotisation de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture (durabilité)

Les matériaux céramiques sont depuis toujours de valeur stable, hygiéniques et décoratifs. Ils sont posés aussi bien dans les zones d'habitation que dans les zones de travail. Les matériaux céramiques sont des produits naturels dont la production est peu nuisible à l'environnement. Ils sont durables et peuvent être éliminés sans problèmes.

II. Aperçu des compétences professionnelles

Compétences opérationnelles		Compétences professionnelles			
		1	2	3	4
A	Conseil à la clientèle et administration	Conseiller la clientèle pour les travaux, les matériaux et les techniques de pose	Effectuer des travaux administratifs et d'organisation par écrit		
B	Travaux de carrelage	Engager les mesures pour la préparation des travaux de carrelage et la répartition des surfaces	Poser des matériaux céramiques et non-céramiques et effectuer des travaux accessoires et de finition	Remplir les joints avec des matériaux rigides et flexibles	Nettoyer et protéger les revêtements terminés
C	Prestations de service	Effectuer des réparations de carrelage (rhabillages)			
D	Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise			

III. Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences du métier est retenu de manière détaillée dans le plan de formation (partie A, compétences professionnelles) dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6) au niveau des objectifs évaluateurs.

Approbation et mise en vigueur:

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1er janvier 2011.

Association Suisse du Carrelage ASC

Le Président: Silvio Boschian

Commission de la formation professionnelle

Le Président: Ruedi Ammann

Dagmersellen, le 5 octobre 2010

Le profil de qualification pour carreleuse CFC / carreleur CFC du 5 octobre 2010 est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Le chef de la formation professionnelle

Dr. Hugo Barmettler

Berne, le 3 novembre 2010